



Fait à Bessens, le 23 février 2026

OBJET : Elections municipales de mars 2026 – mise à disposition du tableau des 20 jours

A la suite de la réunion de la Commission de contrôle des listes électorales et conformément aux dispositions de l'article R.13 du Code Électoral, le tableau récapitulant les inscriptions et radiations intervenues depuis le dernier arrêt de liste est mis à disposition du public en mairie de Bessens, à compter de ce jour, aux horaires habituels d'ouverture du secrétariat, et ce jusqu'au 2 mars inclus.